

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Premier projet de règlement numéro PP12-2024 adopté le
22 avril 2024

**Règlement numéro <2024 modifiant le Règlement
numéro 0668-2016 de construction afin de préciser les
dispositions relatives aux balcons**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 22 avril 2024;

Le < 2024, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Règlement numéro 0668-2016 de construction est modifié afin de préciser les dispositions relatives aux balcons de la façon suivante :
 - 2.1. Ajouter au début du premier alinéa de l'article 23 intitulé « Balcon », les termes « Sauf pour le secteur centre-ville tel que défini au Règlement de zonage, ».
3. Le Règlement numéro 0668-2016 de construction n'est pas autrement modifié.
4. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe